

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

ANNEXE 4TER

AVIS MÉDICAL D'APTITUDE

A conserver par la famille

A rendre au Professeur Principal

A rendre à la Vie Scolaire

A rendre au secrétariat

Je soussigné Dr
certifie, après examen de :

Nom et prénom :

Né(e) le Agé(e) de

Scolarisé en classe de

Que cette personne est apte à utiliser, en ateliers pédagogiques et en stage individuel de formation en milieu professionnel, les machines, appareils et produits entrant dans le champ professionnel du :

- Cap service aux personnes et vente en espace rural
- Bac pro service aux personnes et aux territoires
- Bac pro technicien conseil vente en alimentaire

Qu'elle ne présente pas de contre-indication clinique décelable à ce jour, à un port de charges correspondant à plus de 20% de son poids (art. R.4153-52 du code du travail) :

- Pas de contre-indication
- Port de charge non autorisé au-delà de 20% de son poids

Cet avis médical, valable un an, doit être accompagné d'une autorisation à déroger aux travaux réglementés dans le cadre défini par les décrets 2013-914 et 2013-915 du 11 octobre 2013

Fait àLe

Signature et cachet du médecin :